

Non au racket, non aux ordres, payer pour travailler c'est toujours non. 36 millions d'euros pour financer les déplacements et autres frais somptuaires d'un ordre qui n'aura d'autre fonction que de tenir la profession en laisse. Sud Santé Sociaux appelle à la résistance!

Infirmières, infirmiers rackets!

75 euros pour la première année ! Ensuite l'ordre est libre de fixer le montant de la cotisation ! La présidente de l'ordre des infirmier(e)s a déjà fait remarquer que cette cotisation était nettement inférieure aux cotisations des autres pays européens... sous entendu que toutes les justifications seront trouvées pour s'aligner.

Cet ordre est illégitime!

Seuls 13,5 % des infirmiers ont voté pour élire les conseillers, montrant le peu d'intérêt de la profession pour cette instance.

Cet ordre est illégal

La Présidente, comme nombre d'élus aux conseils départementaux, régionaux et national, sont des cadres ou cadres supérieurs de santé. Or, le tribunal de Toulouse vient de statuer sur le fait que les cadres kinés, disposant d'un statut différent, ne doivent pas cotiser et ne peuvent donc être élus. Ce jugement va s'appliquer de la même manière pour l'ordre infirmier. Toutes les décisions prises par l'ordre infirmier com-

portant des cadres devraient être remises en cause pour illégalité.

Cet ordre est inutile...

Le code de déontologie est déjà inscrit dans le code de la santé publique (articles R 4312-1 à R 4312-48).

...et dangereux!

La mise en place du pôle juridique aura essentiellement pour but d'être pour la profession une nouvelle instance disciplinaire se rajoutant pour les salariés aux commissions de discipline, ainsi qu'aux tribunaux civils, la triple peine est sur les rails!

Dans les jours à venir, comme 510 000 autres collègues, vous allez recevoir, à votre adresse professionnelle, un dossier d'inscription. Fin septembre, tout doit être réglé... jusqu'à l'année prochaine où le «péage» sera revu à la hausse, n'en doutons pas car «la plus basse des autres cotisations ordinaires françaises est de 125 euros», comme le souligne la présidente de l'ordre infirmier !

**Nous sommes plus de 500 000 Infirmier(e)s,
Nous avons la force du nombre pour résister: organisons nous
collectivement!**

MÊME A ZÉRO EURO, REFUSONS L'ORDRE!

Ne remplissez pas les dossiers, ne renvoyez rien, et dans les mois à venir, si vous recevez une injonction de l'ordre à payer, contactez immédiatement SUD.

Cotisation : NON !

Augmentation des Salaires : OUI !



Union
syndicale
Solidaires

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 1er Sept 2009